

N°160

Novembre Décembre  
2016

Bimestriel du PAS 38 Udas



# Pour une Alternative Syndicale

## SOMMAIRE

- p.1 : Carotte et bâton
- p.2 : Edito
- p.2 : Partout à TICE
- p.3 : Le Médiateur de l'EN
- p.4 : Le Livret Scolaire  
Unique Numérique
- p.7 : Des écoles,  
pas des prisons !
- p.8 : Enfants migrant.e.s ?  
A l'école !
- p.9 : Education Populaire :  
l'enseignement du  
fait religieux
- p.10 : APC
- p.9 : Le Médiateur de l'EN
- p.11 : Copinage freinétique  
le stage à Molines
- p.12 : Tout va bien...  
je vais bien !



JOURNAL  
ADHERENTS

[www.udas.org](http://www.udas.org)

CK



## La passion des TICE

Entre 1994 et 1997 nous écrivions avec Paul Chion du PAS (maintenant retraité), trois albums de 48 pages aux éditions des PEMF dans la série Périscope (Histoire de l'informatique, La communication, Des débuts de l'électricité à l'aube de la micro électronique). Il y a vingt ans déjà, dix ans en gros après le premier plan informatique pour les écoles.

Toujours sur le site du PAS, dans le dossier sur l'informatique il a été tenté un petit bilan, d'une part pour savoir où l'on en est de la recherche et des applications actuelles, en clarifiant en parallèle le sens des termes souvent plus ou moins bien assimilés comme « algorithmes », « intelligence artificielle », « software », « ENT », « TBI et VPI », « big data », « data mining », « machine learning », « deep learning ».. etc

Et d'autre part pour tenter d'approfondir notre réflexion sur un phénomène que le conseil national des programmes présente comme la révolution du numérique.

Derrière le mot révolution on peut considérer que de nouveaux paradigmes sont en place, de nouvelles façons de percevoir nos quotidiens, de concevoir des avenir possibles, de travailler, d'enseigner ... etc ...

Et c'est bien de cela qu'il s'agit avec des conséquences sociétales, politiques et économiques.

Avec des répercussions réelles sur l'environnement, on ne parle pas suffisamment des matériaux nécessaires à la construction de nos joujoux.

Avec des répercussions sur nos représentations mentales (ces automatismes qui nous viennent lorsque l'on réagit à un fait ou à une proposition).

Avec des répercussions sur les fondements de notre imaginaire, certaines analyses se déploient dans ce domaine où l'on côtoie les archétypes fondateurs de l'espèce humaine.

La discussion doit être ouverte à toutes et à tous. Au delà des langues de bois, au delà des considérables marchés portés par la domination du néolibéralisme, au delà des obligations que l'on nous demande d'honorer sans aucune consultation citoyenne.

Christian Kresay

**SPECTACLE**  
**Pour rire et réfléchir...**

**CONFÉRENCE**  
**COMPLÈTEMENT**  
**contemporaine**

**Cabaret poétique et loufoque !**

**Par La Compagnie de l'Arbre**

**En janvier 2017, à Saint-Siméon de Bressieux,  
Panissage, La Tour du Pin et La Bâtie-Montgascon !**

Toutes les dates sur <http://l-arbre.fr/>

## Le Médiateur de l'Education Nationale

Connaître aux mieux nos droits, nos possibilités d'action nous paraît toujours une mission syndicale essentielle. Le médiateur existe, autant le savoir car ça fait partie des cartes possibles à jouer.

### **Pour qui est-ce ?**

Le médiateur (un par rectorat) peut intervenir dans toutes les relations avec l'institution. Il peut donc être sollicité par les parents, les enfants, les personnels administratifs, les contractuels mais aussi par les enseignants.

Mais si j'ai un problème avec mon administration (IEN, DASEN...) n'est-ce pas aux syndicats de m'aider ?

Si bien sûr ! Mais parfois, ça ne suffit pas car les syndicats représentent les personnels, donc, sont partiels et l'administration peut faire la sourde oreille. Le médiateur de l'Éducation Nationale ne représente ni l'administration, ni les personnels, ni les usagers du service public. Il est là pour écouter les parties, faire entendre à chacune ce qu'elle ne veut pas forcément admettre, imaginer des résolutions possibles... Son objectif est que le problème soit résolu.

Des exemples (parmi tant d'autres) pour lesquels ils sont régulièrement saisis par des personnels : difficultés relationnelles entre enseignants, entre parents et enseignant, entre une équipe et son IEN, harcèlement moral par un supérieur hiérarchique ou un collègue, burn-out lié aux conditions de travail, mais aussi affectations problématiques.

Les médiateurs de l'EN font un rapport annuel avec des recommandations précises. Dans celui paru en juin 2016, ils recommandent à l'institution :

- de mieux informer (dans un langage lisible par tous) les enseignants sur l'affectation et la mobilité : sur les critères d'affectation, sur les barèmes de mutation ; simplifier les démarches ; harmoniser les calendriers entre départements (ex : inéat-exéat)
- d'humaniser les règles d'affectation : faire évoluer l'algorithme pour le 2nd degré, mettre fin aux situations de séparation de conjoint excédant 3 ans, prendre en compte la résidence alternée, élargir les possibilités d'annulation d'une mutation au mouvement inter-départemental...)
- d'améliorer l'accueil des stagiaires et des nouveaux enseignants comme « rendre la formation en Espe compatible avec le service d'enseignement » ; maintenir l'ouverture du service administratif pour les mutations pendant l'été ; intégrer les journées d'accueil à l'Espe fin août à la formation et ce à des dates compatibles avec la préparation de la rentrée dans les écoles ; une aide concrète pour le logement des stagiaires.

Le rapport en pdf :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/15/9/Mediateur\\_Rapport\\_annuel\\_2015\\_577159.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/15/9/Mediateur_Rapport_annuel_2015_577159.pdf)

Si vous envisagez de saisir le médiateur ou hésitez à le faire, demandez-nous notre avis !

NB : le principe apprécié de la médiation peut être relativisé par la personnalité de certains médiateurs, parfois croisés par le PAS 38 lors de luttes syndicales. Mais quand on sait que le très contestable Jacques Toubon fait du bon boulot comme défenseur des droits ...

Cécile Duchasténier

# Livret Scolaire Unique Numérique : Comment et pourquoi éviter de le remplir ?

## Comment éviter de le remplir ?

Revoici le PAS'Partout sur le LSUN et les raisons données par le PAS38 de ne pas le remplir. Mais le boycott total n'est pas toujours possible dans la réalité... Comment faire ?

Le PAS38 vous propose quelques solutions :

- ne pas se précipiter, continuer avec les bulletins habituels, pour prendre le temps d'y réfléchir : la mise en route cette année favorise l'attentisme, la non-précipitation : les arguments (cf moratoire demandé par le Snuipp ) sur la pression qu'on subit face à la nouveauté et la mise en place d'un outil non encore achevé ne sont pas pour nous une fin en soi, mais un bon prétexte pour ne pas y aller, sachant que l'administration doit aussi se rôder.

- un directeur peut accepter qu'un adjoint n'utilise pas le LSUN, mais on ignore si techniquement ça ne bloque pas l'envoi global de l'école ...

- un directeur peut transmettre le LSUN pour des adjoints demandeurs alors que lui ne renseigne pas ce qui concerne sa propre classe, avec les mêmes réserves qu'au point précédent ...

- renseigner a minima, avec une périodicité annuelle (donc en juin) en utilisant des compétences imprécises atteignables par tous : ça nous semble éthiquement plus acceptable que de renseigner de manière tronquée, en accordant les compétences précises à tous les élèves ...

Exemple : En juin, créer une unique compétence en français : Maîtrise à son niveau la langue française orale et écrite : acquis ; idem dans les autres matières.

Dans tous les cas, il est important de discuter du LSUN, et d'abord de ses finalités et de ses conséquences, en conseil des maîtres, avant toute réflexion sur la mise en œuvre !

Le PAS 38 est prêt à appuyer des démarches de contestation de l'outil et va proposer une intersyndicale de lutte aux syndicats réticents au fichage et aux autres conséquences du LSU.

## Pourquoi ne pas le remplir ?

Résumé en 3 arguments ci-dessous (PAS'Partout du 14 octobre complet sur la page suivante).

### 1 La traçabilité

Le LSUN est un prolongement de Base Elèves. Historiquement, dès le début de la lutte contre Base Elèves, il y a eu une volonté de supprimer toutes les données pédagogiques et personnelles et cette volonté a abouti ... Avec le LSUN cette quête de données est remise au premier plan. On ne maîtrise rien du devenir de cette traçabilité pédagogique et comportementale, surtout dans le contexte actuel qui ouvre les données aux instances administratives (la préfecture entre autres)

### 2 La modification de la fonction du directeur (en attendant celle de son statut)

Pourquoi le LSUN n'est-il pas un outil que tous les enseignants de base peuvent utiliser totalement sans une intervention située en aval ?

Le directeur est ici placé dans une position de pilotage et de management , il doit intervenir techniquement à cinq reprises et cela c'est le protocole choisi qui l'a décidé.

Cette position du directeur constitue un fait dans ce qui pourrait être la redéfinition de la fonction de direction. Un rapport destiné à madame la ministre et en provenance de L'IGAENR, « Pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré , rapport n° 2015 025 » , va très précisément dans ce sens . En parallèle un fait est aussi la redéfinition des cycles qui a terme va attribuer des fonctions (de gestion de la scolarité des CM dans un premiers temps) au principal. Dans le rapport précité, il apparaît clairement comme hypothèse majeure que la fonction de directeur disparaît pour être remplacée par celle de référent gestionnaire rendant des comptes à un principal.

Il faut bien comprendre que dans cette situation le directeur est à une interface entre l'institution et les collègues.

### 3 La perte de liberté pédagogique, le formatage

Le LSUN est un cadre universel , au delà des possibilités de varier la périodicité des renseignements , le cadre reste le même, il oblige chacun à s'y inscrire, alors que de multiples propositions autres, de personnes et d'écoles fonctionnent et constituent des outils qui permettent de communiquer (livrets papier ou numérique mais internes à l'école) .

Se placer dans ce cadre sous la velléité de pilotage exacerbée peut constituer à terme une opération de formatage des consciences et des pratiques. Et cette approche se confirme dans la manière dont certains IEN s'investissent.

## Pourquoi le PAS38 y est-il TOTALEMENT OPPOSÉ ?

Explications par le biais de réponses à des propos entendus fréquemment en salle des maîtres ou dans les cours de récréation...

Le Livret Scolaire Unique Numérique ne doit pas être pensé seul mais bien dans la dynamique des TICE. Vous trouverez bientôt un dossier complet sur le sujet sur notre site. Toutefois, l'actualité imminente nous pousse à répondre aux questions sur le LSU entendues dans les cours de récréation.

Le Livret Scolaire Unique Numérique remet profondément en cause notre métier. Nous voulons montrer en quoi il est une atteinte à notre liberté pédagogique avant de revenir sur notre responsabilité dans le fichage (lire également le communiqué récent du CNRBE, Collectif National de Résistance à Base Elèves, lien en fin d'article).

Et ce n'est pas tout ! Alors poursuivons la réflexion en installant quelques questions que l'on peut se poser et en essayant d'y répondre.

« On peut très bien continuer à travailler comme on veut et on ne rentre que le strict minimum à la fin de l'année. »

Nous enseignants voyons notre rôle changer considérablement depuis quelques années puisqu'il nous faut évaluer toujours plus pour renseigner des données. D'une part, le temps consacré à évaluer n'est pas consacré à enseigner (et le temps à rentrer des données n'est pas consacré à réfléchir à sa pédagogie : est-ce encore la priorité ?), d'autre part le choix des compétences travaillées est dicté par les intitulés du logiciel surtout quand le contexte politique est sans ambiguïté (cf sous le mandat de Sarkozy aux programmes très injonctifs et transmissifs). Qu'en sera-t-il dans un an ? Quel merveilleux outil de pilotage ! D'enseignant nous devenons « contrôleur de conformité ».



### LA FIN DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

« Ce n'est qu'un outil pour conserver les résultats des élèves, ça ne change rien à nos pratiques quotidiennes à l'école. »

Un livret unique s'installe par petites touches dans une quotidienneté de travail. Les technologies de l'information et de la communication à l'école ne doivent plus poser de problèmes à qui que ce soit. Maintenant avec l'informatique il est tellement facile de stocker des données et de les faire circuler, qui pourrait bien s'en étonner ici avec ce nouveau livret scolaire unique du CP à la troisième.

C'est trop facile et il va donc falloir réfléchir, bien que pour cela on ne nous ait jamais demandé de le faire... Voilà d'ailleurs qui est bien étrange.

Sur Eduscol on peut trouver un document constitué de 12 fiches « Livret scolaire unique du CP à la 3ème, documents d'accompagnement pour les utilisateurs ».

Dans ces fiches apparaît un protocole de mise en place, d'installation, de renseignement et de circulation des données. On aurait pu penser que le livret étant imposé chacun devrait en toute et seule responsabilité s'acquitter de la tâche. Eh bien non, pas du tout, le directeur d'école intervient à cinq reprises dans le protocole. Si bien que sa fonction est engagée dans une procédure de contrôle et de pilotage à l'interface entre des collègues et une administration.

Ce processus ne relève-t-il pas d'une pseudo rationalité bureaucratique ? A moins que, par petites touches, nous rentrions dans une redéfinition de la fonction de direction... jusqu'à ce qu'elle se dissolve sous la tutelle hiérarchique d'un principal de collège en conformité avec le processus engagé dans la redéfinition des cycles. Cf rapport de l'inspection générale traitant des circonscriptions.

Au lieu de partir des besoins de nos élèves, au lieu de réfléchir à « quelles activités sont nécessaires pour les faire progresser dans tel domaine ? », nous risquons de partir du logiciel : « comment faire pour les évaluer là-dessus ? Comment les y entraîner ? »

« De toute manière, on met les compétences qu'on a travaillé et puis c'est tout. »

Sauf que pour chaque élève, à chaque année scolaire est associé le nom de l'enseignant. Il est donc possible que l'administration puisse effectuer un suivi des résultats des élèves passés entre les mains de tel enseignant et ce dans la durée. Nous aussi nous sommes fichés ! Que direz-vous à votre inspecteur s'il constate que vous ne remplissez le LSU qu'une fois par an alors que vous pourriez le faire toute l'année ? (rien actuellement ne nous oblige à le remplir plus d'une fois par an). Et pourquoi pas une évaluation des enseignants à partir des résultats de leurs élèves ? Avec l'Espace Numérique de Travail, les enseignants du secondaire sont déjà surveillés par les principaux de collèges sur la régularité de leur travail : rentrée des notes, cahier de texte en ligne... avec incidence sur l'appréciation portée par leur principal.

« C'est quand même bien que l'EN nous aide avec une simple et même grille à remplir, c'est pas comme les nouveaux programmes par cycles, avec juste des repères de progressivité... »

Justement ! Les programmes 2015 proposaient une ouverture pour avancer davantage au rythme de chaque enfant, et pour respecter davantage le style pédagogique de chaque enseignant.

Le LSU va à contre-courant de cette ouverture en contraignant les enseignants et les élèves à rentrer dans un moule venu d'en-haut, dans des rôles d'exécutants, plutôt que de partir d'eux qui vivent et travaillent dans les classes dans des projets ouverts.

Le fichage et la traçabilité :  
un fichier liberticide pour les élèves,  
leurs familles ainsi que pour les enseignants !

Pour rappel, depuis Base Elève, chaque enfant a un identifiant unique (l'INE). Chaque nouveau fichier créé par l'Éducation Nationale utilise cet identifiant. Ils sont tous potentiellement consultables par un nombre d'acteurs grandissant : maires, préfets, police, justice, fisc, en plus des acteurs éducatifs. La durée de conservation des données a été réduite, suite à la résistance des écoles et aux requêtes en Conseil d'Etat (« chat échaudé craint l'eau froide »), mais comme les données sont transmises lors des passages école/collège, collège/lycée, lycée/universités, vie professionnelle avec le Compte Personnel d'Activité, la prétendue « durée limitée » est un jeu de dupes ...

« Au moins, ça évite qu'on perde les dossiers scolaires ! »

Sauf que le dossier scolaire, avant le LPC (Livret Personnel de Compétences), était la propriété de l'enfant et de sa famille. Le droit à l'oubli, liberté fondamentale, est désormais bafoué puisqu'à présent, le dossier scolaire appartient à l'État, avec à la clé une traçabilité sans faille de l'élève.

« C'est important de connaître le parcours scolaire d'un enfant qui arrive dans notre classe. »

Sauf que :

- on le consulte seulement s'il y a un problème et la transmission d'enseignant à enseignant est aussi voire plus performante dans ce cas, qu'elle soit orale, papier ou numérique. Pas besoin d'un fichier national qui conserve la trace aussi longtemps, un suivi interne à l'école suffit, qu'il soit papier ou numérique. Et encore une fois, les familles et les élèves ne peuvent plus recommencer à zéro dans une autre école puisque le déterminisme s'installe avec la traçabilité.

- Ce livret numérique contient des données très variées et parfois très personnelles. Il permet de relier des informations concernant la famille. Par exemple, une famille d'origine étrangère et souhaitant rester sur le sol français pourra faire l'objet d'expulsion sur la base d'un manque d'assiduité des enfants à l'école, ou d'un « manque de motivation » inscrit sur le bulletin scolaire pour un migrant mineur isolé ! (exemples pris dans des situations réelles).

- Ce livret dépasse largement le cadre scolaire puisqu'avec l'identifiant, il est peut être relié ensuite au Passeport Orientation et Formation du monde du travail. Un employeur pourra donc avoir accès au livret d'un candidat à l'embauche. Dommage pour un jeune qui a eu du mal à se trouver à sa place à l'école, dont l'assiduité n'a peut-être pas été exemplaire, mais qui a finalement trouvé sa voie professionnelle grâce à un regain de motivation ... Ca risque de peser contre lui dans la balance...

« De toute manière, on est déjà fiché partout ! »

Sauf qu'il y a une nuance à accepter d'être fiché (chaque enseignant apparaît pour chaque année scolaire de l'élève) et de contribuer au fichage de la population. Ce fichage depuis l'enfance n'a fait l'objet d'aucune consultation. Déjà des familles migrantes en font les frais. Qu'en serait-il avec un gouvernement de droite « décomplexée » ou d'extrême droite ? La tendance actuelle à une police « prédictive » et la traque aux « sans papiers » pourraient s'intensifier.

Déontologiquement, chaque enseignant est tenu à la confidentialité, à la non-stigmatisation des enfants, à la séparation entre la vie publique et la vie privée. Or, ce livret, accessible potentiellement à un très grand nombre d'acteurs, ne respecte plus la confidentialité. Par ailleurs sont renseignés tous les PPRE, PAI, PAP, PPS, suivi RASED de la totalité de la scolarité de l'enfant.

N'est-ce pas de la stigmatisation que d'exposer ainsi ses difficultés scolaires et médicales, **en toute irrégularité par rapport à la Convention internationale des droits de l'enfant ? Sans parler des données concernant la famille...**

« Ca simplifie tout de même considérablement le travail de l'enseignant ! »

Faux : il faut l'intervention du directeur avec sa clé OTP 5 fois dans le protocole. Les compétences peuvent être prises telles quelles dans le logiciel mais sont rarement adaptées donc il faut les saisir à nouveau. Une application locale ou un simple tableur fait aussi bien l'affaire.

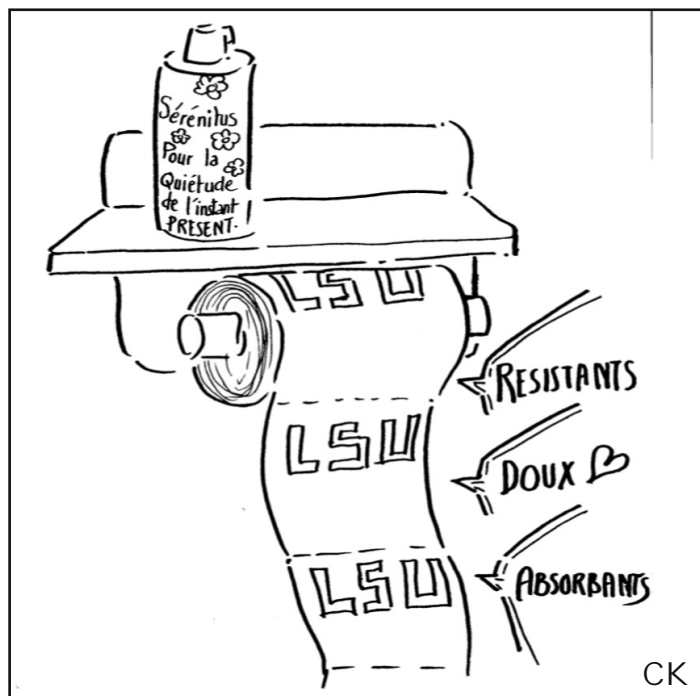
Que penser d'une « simplification » qui a des conséquences dramatiques sur l'orientation des élèves ? En effet, ces données sont utilisées par les logiciels (Affelnet et Admission post-bac) pour décider de l'orientation en fin de 3ème et de lycée. Notes, PPRE, assiduité, tout est pris en compte et pondéré par des algorithmes (transparence ?) pour attribuer un coefficient à chaque élève et c'est sur cette base qu'ils sont classés et obtiennent ou non l'orientation souhaitée. Quid de la motivation de l'élève, au mieux prise en compte par un barème non déterminant ? Aucun traitement humain !

« Mais on voit facilement toutes les compétences maîtrisées ou non par chaque enfant »

Un enfant se réduit-il à une somme de compétences tel une carte à puces ? Le problème est à moyen terme la disparition des diplômes au profit d'une carte de compétences. Or, c'est sur les diplômes et titres que s'appuient les conventions collectives et les grilles de salaires. Supprimer les diplômes, c'est laisser chaque salarié seul face à l'employeur. Cette idéologie néolibérale (cf Loi El Kohmri) veut que l'école forme des employés, non des citoyens, en pleine contradiction avec les programmes, parfois généreux.

« C'est que des compétences d'école. Les employeurs n'ont rien à faire de ce qu'un salarié a raté en CM1. »

On refuserait catégoriquement que soit renseignée la religion car pouvant entraîner une discrimination. Or les « compétences » sont des données aussi sensibles que la religion, la santé ou les opinions. En effet, « les compétences ont un caractère potentiellement discriminant : elles dessinent un profil de la personne, révèlent ses incompétences, qui plus est de façon subjective. Elles donnent un pouvoir démesuré à l'évaluateur sur l'évalué » (cf Mireille Charpy au sujet du LPC, mai 2011).



Un enseignant qui remplit une grille de compétences le fait avec tout un contexte en tête (niveau de la classe, critères de réussite forcément personnels ...) et selon son style pédagogique et les projets de la classe ; l'employeur lira cette grille selon son propre contexte, ses besoins du moment, que personne ne peut imaginer a priori. La datation permet également de connaître sa vitesse d'acquisition : quid du respect du rythme de chacun pour apprendre ? La tendance actuelle à « prédire les comportements » à partir de l'histoire de la personne est très inquiétante. Il ne faut pas la nourrir. Par ailleurs, ce Livret Scolaire Unique Numérique couvre la période du CP à la 3ème. Il y a pour l'instant une application différente pour le lycée (toujours avec le même identifiant !). Il ne faut donc pas raisonner que sur la scolarité primaire.

## Peut-on résister ?

OUI il est possible de résister collectivement !

Nous appelons avant tout au boycott du LSUN comme nous l'avions fait pour le LPC et avant cela pour Base Elève. Nous appelons à une mobilisation intersyndicale contre le LSUN, non pour demander un moratoire, mais pour le retour à un livret scolaire choisi par chaque école et propriété des familles. Il s'agit de lutter ainsi contre le management, la standardisation et le fichage qui menacent les fondements du métier d'enseignant et les libertés.

Lire le communiqué très récent du CNRBE, Collectif National de Résistance à Base Elèves, contre le LSUN :

<https://retraitbaseeleves.wordpress.com>

Vous pouvez également lire le PAS'partout de l'année scolaire passée dénonçant le LSUN.

Cécile Duchasténier, Claude Didier, Christian Kresay

## Des écoles, pas des prisons !

Jeune retraité, je suis retourné récemment dans ma dernière école rurale pour faire un petit coucou aux anciens collègues et dans une école de l'agglomération pour une réunion avec des collègues.

A chaque fois, la même chose : désormais, la porte est fermée à clé. Tout un symbole.

Le lieu qui par définition devrait être le plus ouvert sur la vie ressemble de plus en plus à une forteresse de pacotille.

J'imagine que le terroriste lambda serait terriblement gêné dans son parcours par une serrure scolaire ! Le visiteur sincère, lui, subit des contraintes de plus en plus pesantes.

On me dit que des dispositifs vidéos viendront compléter « l'accueil » : le visiteur appréciera sans doute d'être observé et évalué à distance (depuis le bureau du directeur).

Ca ressemble à l'entrée dans une gendarmerie. Encore un effort et le rapprochement avec les portails d'une maison d'arrêt viendra. Deux enceintes pour le prix d'une ?

On assiste à une banalisation des outils sécuritaires en milieu éducatif. La redoutable machine administrative nous habitait déjà à la bulle de verre aseptisée, nous exemptant de tous les imprévus, de tous les risques d'un intervenant sans agrément, de sortie scolaire, de projet éducatif, à cause d'un réglementarisme dissuasif et du risque zéro, objectif castrateur. Place désormais au bunker.

Si l'on voulait ouvrir la jeunesse aux idées du Front National (la peur de l'autre et de l'avenir, le repli sur soi, la nostalgie d'un passé prétendument meilleur et plus pur, la stigmatisation de tout ce qui ne nous ressemble pas), on ne s'y prendrait pas autrement.

En fait c'est la neutralité de l'école qui en prend un sacré coup et notre haute hiérarchie qui ne respecte pas son devoir de réserve. Vidéosurveillance, contrôle biométrique, fichage (en toute irrégularité par rapport aux droits des enfants et même aux droits de l'homme, comme avec les données sur la santé et les accompagnements éducatifs), l'univers scolaire se transforme, ambiance d'agence de vigiles et de QG de RG. La puce sous-cutanée dès la naissance, comme dans le bétail, est sans doute la prochaine étape pour parfaire le dispositif. Le rapprochement constaté entre éducateur et élève est malheureux. Rappelons que des élèves courageux se dressent contre la logique monstrueuse de suivi numérique du bétail, qui exonère l'élevage des vraies précautions (effectifs des troupeaux, conditions de vie du bétail, plein air et non hors-sol, alimentation naturelle et non artificielle et OGM, utilisation excessive d'antibiotiques et de vaccins ...).

Ce n'est pas parce que l'environnement pédagogique du gouvernement actuel est plutôt bienveillant que l'installation du contrôle numérique et sécuritaire est moins dangereuse : que deviendra l'outil dans les mains d'un gouvernement autoritaire ?

Des grèves catégorielles, corporatistes, se succèdent. Quelles que soient les bonnes revendications (et il y en a) dans ces luttes, il est quand même choquant de voir qu'on ne sait pas se mettre en grève pour protester contre le contrôle totalitaire qui se met en place dans les écoles et les établissements.

« Puisque l'école se ferme et fiche, n'y allons plus tant qu'on ne revient pas à l'idée d'une école ouverte et sans fichage, une école aux pratiques artisanales et non industrielles » : une lutte dépassée ?

Eduquer à la vigilance dans un état d'esprit serein, avec coopération, ouverture (à tous les sens du terme) et tolérance, oui. Formater à la société sécuritaire : un cauchemar éducatif.

PS1 : On n'a pas forcément demandé leur avis aux enseignants ...

PS2 : Les prisonniers préféreraient sans doute l'ambiance de nos classes à leurs cellules et la vie de nos élèves à la leur. Cet article pourrait aussi s'intituler "des écoles, pas des banques" en référence à la richesse humaine de nos classes et à la froideur des dispositifs d'accueil des banques.

Claude Didier

# Enfants migrant.e.s ? A l'école !

Suite aux deux premières journées de stage en avril 2015 et juin 2016, l'intersyndicale PAS, CNT, CGT, FSU et SUD proposait mercredi 16 novembre dernier de se retrouver pour affiner les revendications déjà élaborées et établir des actions porteuses de ces revendications.

Une trentaine de personnes étaient présentes, venues principalement de l'agglomération grenobloise, très confrontée à l'accueil d'urgence et/ou aux déplacements des familles (augmentation du risque de déscolarisation), mais aussi du nord-Isère ou de Haute-Savoie, où les collègues se sentent plus isolés, sans réel réseau de soutien ou d'information.

Les revendications portées par l'intersyndicale s'organisent autour de 6 axes :

- sur les mesures de protection de l'enfance qui conditionnent le respect du droit à l'éducation
- sur le respect de l'obligation scolaire
- sur la scolarisation des mineur.e.s isolé.e.s
- sur les moyens attribués à l'accueil et la scolarisation des élèves migrant.e.s et non francophones
- sur la formation des enseignant.e.s de classes ordinaires accueillant des élèves migrant.e.s
- sur l'enquête sur les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

La matinée a été consacrée à un travail en petits groupes autour des revendications. Lors du bilan, plusieurs sujets sont ressortis :

- de nombreux stagiaires n'étaient pas présents lors des deux premiers stages : ils ont fait remonter la nécessité d'un apport de formation juridique et d'un kit de stratégies pour réagir en cas de situations compliquées et souvent trop urgentes pour avoir le temps de contacter les réseaux

- le fichage des enfants migrant.e.s et non francophones de plus en plus normalisé ne respecte pas la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. En janvier 2016, la France a été auditionnée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et le bilan est sans appel : il est recommandé à la France (déjà en 2009) de surveiller/modifier les outils numériques de fichage qu'elle met en place puisque rien ne garantit l'effacement des données ou leur utilisation partagée à des fins plus que douteuses au niveau des droits.

La Défenseure des droits des enfants, Geneviève Avenard, a été chargée de mettre en place un suivi du respect des droits des enfants. Elle demande que tout non-respect de ces droits lui soit remonté pour pouvoir agir au plus près de la réalité.

Or la mise en place simultanée du livret numérique pour tous les élèves, incluant une traçabilité du suivi UPE2A pour élèves allophones, et de la loi sur le droit des étrangers offrant au préfet l'accès à des données scolaires, n'est pas rassurante, de même que l'enquête sur les élèves allophones et les renseignements collectés par l'administration lors de l'inscription en UPE2A ...

- des situations ubuesques créées par le manque de moyens de l'administration (élèves allophones non handicapés affectés en ULIS, assistants sociaux supprimés...) et par l'empressement des procédures (jeunes arrêtés et envoyés en Centre de Retention Administratif ou carrément renvoyés dans leur pays alors qu'ils y sont en danger de mort) continuent de remonter et nécessiteraient un soutien, une information et une mise en réseau locale plus étendue, mais les moyens humains manquent...

L'après-midi (courte, suite à une matinée rallongée !), un film était projeté, Paroles de Tchavés (qui signifie « enfants » en romani) suivi d'un débat. Ce film présente les témoignages d'enfants roms scolarisés dans un quartier du centre de Lyon. Il dure un quart d'heure, est libre de droit et disponible sur internet ! A travers les interviews, on approche des réalités de vie et donc de scolarisation des enfants migrants et roms, qui expliquent clairement leur souhait d'avoir un logement et une école stable pour pouvoir conserver les liens créés avec les autres écoliers et pour apprendre, tout simplement.

Pour conclure, l'intersyndicale a décidé d'organiser un groupe de travail pour rédiger un document clair et efficace sur les stratégies à mettre en place en cas d'OQTF, de refus ou de prolongement des délais pour scolariser un enfant, sur les réseaux à contacter, sur les questions à se poser et sur les écueils à éviter pour ne pas empirer la situation (même sans le vouloir). Ce document pourrait également permettre d'informer les collègues, qui de plus en plus, semblent ne plus oser s'engager par crainte d'être dans l'illégalité.

De nombreuses questions, notamment juridiques, restent en suspend, et de multiples interpellations de la DSDEN, du Rectorat et de la Préfecture attendent une réponse.

Cette réflexion se poursuivra lors d'autres stages dans l'année (Luttes des classes, LSU...), puisque problématique de la scolarisation des enfants migrant.e.s rejoint celle de la scolarisation des enfants en grande précarité sociale, familiale, économique...et que le fichage concerne tout le monde !

Elisa Cécillon et Claude Didier

## FILM DOCUMENTAIRE

### **Fuocoammare, par-delà Lampedusa** de Gianfranco Rosi

A travers la vie de quelques habitants de l'île de Lampedusa, le réalisateur évoque les drames des migrants, qui tentent de venir en Europe, coûte que coûte...

Loin du reportage à sensations, Fuocoammare raconte par les images la réalité, parfois crue, de l'urgence dans laquelle sont recueillis les naufragés.

Le film a reçu un Ours d'Or au festival de Berlin.

# PAGE D'EDUCATION POPULAIRE

Il s'agit, dans cette page (ou ces pages), d'aborder un thème dépassant les frontières du monde éducatif, dans un souci de formation des adhérents, formation dans le sens : « se poser des questions, essayer de mettre tout à plat pour mieux comprendre et proposer ». On essaiera pour cela de rester objectif en ouvrant toutes les portes possibles.  
On parle dans ce premier article d'enseignement mais on comprendra vite qu'il ne s'agit pas d'un thème réservé à la communauté éducative.

## L'enseignement du fait religieux, un enseignement laïc ?

Enseigner l'histoire, c'est rendre compte, c'est proposer à la découverte, la présence permanente et incontournable du fait religieux et cela quelles que soient les cultures que l'on côtoie et qui inter réagissent.

Le 17 septembre 2016 a eu lieu à Mens (sud Isère) une conférence de Philippe Joutard : « Enseigner les religions et la laïcité à l'école ». Une bonne occasion de réfléchir sur le rôle de l'enseignant dans cette période tendue que nous connaissons, de mettre à plat les données sur la religion et la laïcité à l'école et dans la société. Attention : les propos sont ceux des auteurs de l'article, ils ne restituent sans doute pas fidèlement par conséquent ceux de Philippe Joutard mais essaient de respecter son état d'esprit.

Qui est Philippe Joutard ? Historien, spécialiste du protestantisme, professeur émérite à l'université de Provence, ancien recteur de l'académie de Besançon et de Toulouse. Auteur d'un rapport de l'Education Nationale dès 1989 sur l'enseignement des religions. Président de la commission des programmes de 2002. En 1996 puis en 2002, l'élaboration des programmes accorde une meilleure visibilité à l'enseignement du fait religieux, notamment grâce aux travaux de Philippe Joutard et de Régis Debray.

### Pourquoi enseigner le fait religieux ?

L'enseignement de l'histoire avait toujours fait de la place aux religions mais avec Joutard et Debray, on réfléchit davantage à la présence du fait religieux dans l'enseignement de l'histoire. Celui-ci a lieu d'être au nom même de la laïcité, une laïcité ouverte, intelligente, humaniste. Il ne s'agit donc, en aucun cas, d'un enseignement religieux, mais au contraire de s'armer contre le prosélytisme par l'observation et la compréhension. Il s'agit notamment, grâce à cet enseignement, de mieux distinguer la science des croyances. Il s'agit aussi de lutter contre l'obscurantisme, contre l'irrationnel et le fanatisme, en comblant un déficit culturel, en enseignant des faits sur les religions, en permettant aux élèves, grâce à une connaissance de l'évolution historique, de mieux situer le rôle de la religion dans la société, en s'éloignant ainsi du risque de repli identitaire, de montée du communautarisme. Un enseignement qui éveille l'esprit critique, la tolérance et le respect des autres, dans un esprit de neutralité et de liberté de conscience.

La loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905 contenait déjà cet état d'esprit. On n'interdit pas la religion, on garantit même le droit de pratiquer une religion ou pas, mais on affirme que la religion n'a pas vocation à diriger la sphère publique. Il est faux de réduire la séparation de l'église et de l'Etat à une volonté de disparition des croyances religieuses. Aristide Briand a profondément offert des bases à la tolérance et à la liberté de conscience.

### Fait religieux et laïcité dans la société

Le débat qui a suivi cette conférence de Philippe Joutard a permis davantage de faire le rapprochement avec les tensions actuelles. Pour lui l'enseignement du fait religieux constitue un rempart contre la montée de l'intolérance et de la barbarie, car il diminue la possibilité de dire n'importe quoi sur et au nom des religions. Il n'est pas insensible au message de paix véhiculé par les principales religions, en opposition au fanatisme observé chez les intégristes de plusieurs religions monothéistes hier et aujourd'hui (cf les crimes commis par la religion catholique, la barbarie n'étant pas la propriété de l'islamisme ; cf aussi le voile catholique d'autrefois). Il est favorable au dialogue et à la tolérance pour résoudre les problèmes liés à la laïcité, comme la question du foulard et du voile. Il a bien conscience de la dérive qui se développe contre l'Islam et contre les musulmans, certains instrumentalisant la question de la laïcité au profit du rejet des « musulmans », dont sont également victimes les athées d'origine arabe par exemple ...

### Les problèmes rencontrés

La compétence des enseignants, notamment dans le premier degré, leur permet-elle d'enseigner le fait religieux ? La recherche documentaire sur internet ne suffit pas, nous avons besoin de formation initiale et continue. Ce qui est promis par le ministère tarde à se concrétiser en termes de moyens réels de formation, autre qu'à distance ! Au PAS 38, nous insistons également sur les échanges horizontaux, nécessaires pour enrichir notre vision sur cette approche complexe. Certains élèves ne reconnaissent pas la légitimité de l'enseignement laïc pour parler de leur religion. De même, on l'a constaté au moment des attentats en France, il est difficile d'aborder sereinement un débat sur la laïcité et la tolérance dans certaines classes. Il ne faut pas baisser les bras et trouver des solutions dans le travail en équipe, en interne, dans le quartier, au sein du syndicat, avec l'administration ...

Si l'enseignement du fait religieux tel qu'il est proposé par Philippe Joutard convient dans les grandes lignes au PAS 38, il doit d'une part intégrer l'athéisme et d'autre part, faits religieux et athéisme doivent être constamment reliés aux réalités sociales, politiques et économiques dans lesquelles ils s'expriment. Or l'enseignement de l'histoire dérive trop souvent (roman national, encyclopédisme des rois et des dates au détriment de l'histoire sociale des peuples et de la transversalité). Quant à la philosophie, qui aurait toute sa place ici, en tant que réflexion critique sur la quotidienneté, elle n'est légitime qu'en terminale (et pas pour tous) alors que le débat philosophique peut démarrer dès la maternelle et démontre par l'enthousiasme qu'il dégage sa pertinence et sa richesse quel que soit l'âge !

Dans notre état laïc actuel, on a ouvertement le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de ne pas avoir d'opinion tranchée. Le droit de pratiquer une religion et d'en parler.

Dans notre état laïc, on a ouvertement le droit de s'interroger sur les situations sociétales induites par les religions, par les régimes politiques, par les dynamiques économiques. On peut s'étonner, refuser certains choix que l'on considère comme portant atteinte aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Dans notre état laïc, on peut attendre de la part des cultures que nous accueillons une volonté de comprendre les valeurs que nous défendons dans le prolongement de certains articles des droits de l'homme et des valeurs républicaines"

On l'aura compris, le problème n'est pas simple et il concerne tous les citoyens attachés à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. La presse nationale livre des avis, des analyses, des pamphlets et c'est à chacun de trouver le plus juste chemin.

Philippe Joutard, proche de Médiapart, aborde la question avec un humanisme remarquable et une confiance forte au dialogue et à la tolérance. Il ne passe pas sous silence les massacres au nom de la religion du passé et du présent. Certains peuvent penser que dans ses écrits et ses interventions en public, il minimise l'impact de la religion sur les droits de la femme.

Au PAS 38 nous trouvons légitime certaines analyses de Charlie Hebdo. S'il nous paraît évident qu'on instrumentalise la laïcité pour développer la stigmatisation des musulmans, il nous paraît tout aussi évident que le statut de la femme dans la religion n'est pas sans poser de problème. Le foulard ou le voile ne sont pas que des identités culturelles, ils peuvent être des instruments de relégation de la femme, soumise à la volonté de l'homme. Les différentes déclinaisons du raidissement sociétal actuel, comme la très réactionnaire « manif pour tous », le fanatisme des extrémistes juifs ou des islamistes barbares, ont le plus souvent pour point commun une image de la femme faite pour enfanter et pour rester à la maison !

Cela dit il semblerait que le « courant » « Charlie Hebdo » minimise les effets collatéraux d'une laïcité radicale, qui peut aboutir, par sa rigidité, à renforcer les replis obscurantistes et le communautarisme qu'elle est censée faire reculer.

La cohabitation entre le fait religieux et la laïcité est donc bénéfique mais la laïcité ne peut pas se limiter à la tolérance et au dialogue, elle doit aussi défendre fermement les valeurs des droits de l'homme ... et de la femme !

Un prochain article tentera de mieux cerner les approches différentes voire contradictoires de la laïcité et de l'attractivité de Daech dans les médias français, par des intellectuels.

Claude Didier et Christian Kresay

## APC :

### Lettre à l'attention du SNUIPP-FSU

Instituées en 2008, les AP (aides personnalisées) ont été mises en place en même temps que la 1ère réforme des rythmes scolaires de M.Darcos . De nombreux enseignants se sont insurgés contre ce dispositif stigmatisant et inefficace, qui devait venir pallier le démantèlement des RASED (- 5000 postes). M.Hollande a supprimé les AP et les a remplacées par les APC, promettant la restauration des RASED; il n'en n'a bien sûr rien été, ces derniers étant réduits à effectuer des diagnostics, ou à éteindre le feu dans les écoles, par manque de temps et de moyens.

Au-delà de la différence de sigle, les APC permettent plus de souplesse mais s'avèrent tout aussi contraignantes pour les enseignants : trouver une plage horaire sur laquelle toute l'équipe s'accorde, sélectionner les élèves, prendre en charge les élèves des directeurs et des maîtres formateurs ....

Actuellement le SNUIPP et SUD EDUCATION appellent les enseignants à ne pas effectuer ces heures et à affirmer leur boycott activement. Nous ne partageons ni vos modalités d'action, ni votre analyse concernant la possibilité de revendiquer de ne pas réaliser ces heures sans que des conséquences mesurées soient prises à leur encontre.

Nous considérons qu'il ne faut pas tant lutter contre les APC qui peuvent être utilisées pour mener des projets comme le décret le permet, dont les actions pédagogiques liées au projet d'école, qui nous paraissent intéressantes à mener en groupes réduits, mais POUR la restauration d'un RASED solide à même de prendre en charge la difficulté scolaire. Une trop grande partie du temps de concertation des enseignants est consacrée à la difficile prise en charge de la difficulté scolaire en l'absence de RASED complets. Ce temps d'APC ne peut se résumer à du soutien car il entraîne une inéquité horaire pour les élèves.

Nous ne sommes pas contre les APC si elles prennent en compte la question de l'équité horaire pour tous les élèves, sinon c'est stigmatisant, les élèves sélectionnés étant souvent ceux qui saturent déjà de la journée de classe ordinaire.

En outre il nous faut faire un petit rappel historique :

En 2009, la stigmatisation des élèves concernés, la suppression de deux heures de cours par semaine pour l'ensemble des élèves ont conduit certains enseignants à refuser le dispositif de l'AP et à faire cours à l'ensemble des élèves de leur classe ; la médiatisation de M.Refalo avait conduit le ministère à le sanctionner de 28 jours de retrait de salaire, d'un refus de promotion, ainsi que d'un abaissement d'échelon (sanction disciplinaire).

En 2013, le tribunal administratif confirme la sanction pour « service incomplètement fait » sans que M. Hollande n'intervienne en demandant un peu plus de clémence dans cette affaire alors même que le CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État), avait jugé la sanction disciplinaire « disproportionnée »... Nous ne pouvons que regretter votre silence à l'époque.

Laisser les enseignants à la merci de leur inspecteur(trice), à la merci du prochain ministère ne nous paraît pas tenable. Quand on s'oppose au livret numérique, on fait quand même le même travail en version papier, alors que là on supprime de la présence/élèves, stratégie qui est beaucoup plus difficile à défendre !

De plus, les obligations de service et la notion de loyauté ont été renforcées en 2013 ce qui ne laisse en rien augurer une quelconque acceptation de ce boycott par le ministère actuel ou celui qui sera en place à partir du mois de mai. Dans le cadre du boycott du LSUN, le travail est fait en version papier, alors que boycotter des APC, c'est supprimer du temps en présence des élèves, stratégie bien plus difficile à tenir.

# Copinage freinétique

## Stage d'automne à Molines-en-Champsaur

Nous nous sommes retrouvés à une petite quarantaine à Molines, au milieu des montagnes et des moutons, sous le soleil (en général) et prêts à vivre trois jours intenses de pédagogie et d'aventure humaine !

Même s'il est difficile de raconter l'ambiance, les échanges et la réflexion vécus, on peut tout de même faire un petit tour d'instant choisis :

### DEMARRER ou CONTINUER ?

Tous les matins, nous travaillions soit avec les gens qui commençaient leur chemin en Pédagogie Freinet, soit en groupes de travail spécifiques.

Comment démarrer ? Avec le Quoi de Neuf (qui permet de rebondir vers les apprentissages), le Texte libre (des textes avec lesquels on peut apprendre à lire et à écrire), le Plan de travail...

Comment continuer ? En réfléchissant à l'organisation et à la coopération dans la classe (même après des années de pratiques, on se remet toujours en question pour favoriser un environnement propice au travail) ou à la fabrication de nouveaux outils en histoire-géo pour une approche plus créative...

### MARCHE DE CONNAISSANCES

Les après-midi permettaient à chacun de proposer ou de participer à un atelier :

-balades à lunettes mathématiques, historiques, sonores...

-fabrication de kamishibai

-promenade nocturne et sensorielle

-créations mathématiques

-et quand on est TR ?

-pédagogie et syndicalisme

-CNV

-sorties régulières en maternelle

-Naturellement sciences (le fichier)

-les outils, les publications...

-conter en origami



### VIE COLLECTIVE

Vivre dans un centre en auto-gestion, ça demande un minimum d'organisation !

Chacun pouvait s'inscrire pour cuisiner, préparer, faire la vaisselle, aller chercher du bois pour le four (et faire un gratin dauphinois au feu de bois...mmh !). Et que d'échanges dans ces moments-là ! Les enfants aussi ont pu trouver leur place puisqu'une garde leur était proposée...pour permettre à leurs parents de participer en toute tranquillité !

### ET APRES... ?

Ben oui, après tant d'émulation et de découvertes, on a envie de continuer le chemin... mais pas tout seul ! Une journée de retour aura lieu lors des vacances de Noël ou de février. En attendant, on peut se retrouver lors de la prochaine réunion du GD38 le 7 décembre à Grenoble (avec un colis mystère... mais chut !), on peut échanger ses expériences et questionnements sur la liste du GD38, et on peut travailler avec les gens qui n'habitent pas trop loin... L'essentiel, c'est d'avancer ensemble !

Elisa Cécillon

### TEMOIGNAGES

Ce stage m'a donné du pep's ! Il fait réagir mes neurones, il me met au diapason avec moi-même. Ça donne envie de bosser. Ça m'rassure, y a encore des gens qui réfléchissent dans ce métier, pédagogiquement et politiquement, y a encore des citoyens éveillés, et c'est peut-être ce qui fait le plus de bien !

Mélanie

Je suis en confiance et assez enthousiaste, comme quand tu découvres une nouvelle planète/un nouveau pays/un nouveau continent... J'avais de très fortes appréhensions pour venir, il faut s'émanciper de soi-même...

Violaine

En en discutant ce matin lors de l'atelier Quoi De Neuf, en écoutant les différentes expériences, je me suis en fait rendue compte que je ne regardais pas au bon endroit avec mes élèves. J'attendais d'entendre des choses toutes prêtes, il fallait en fait que j'adapte mon regard à ce qu'ils racontaient. Je réessayerai et cette fois, j'essaierai de changer mon regard et de déceler des productions les plus simples quelques apprentissages. Merci pour ces échanges très constructifs.

Mégane

Pour retrouver le journal de Molines 2016, jour par jour, rendez-vous sur le site de l'ICEM – Pédagogie Freinet !

# Tout va bien... je vais bien !

Je me souviens d'une inspectrice générale qui lors d'une grande conférence qu'elle animait, nous demanda gentiment de ne pas politiser les situations très intéressantes qui nous étaient présentées.

En fait à l'école on ne fait pas de politique, nous sommes simplement des fonctionnaires qui doivent appliquer la ligne politique de l'Etat.

Le mot « politique » caractérisant ici les choix sociétaux et économiques. Il y a donc des choix que l'on nous affirme comme fondamentaux, les TICE par exemple, il ya des secteurs qui sont porteurs d'avenir pour le marché du travail.. euh les TIC.. ??

Le développement doit être durable, et gentiment tout le monde le répète sans aucune gêne qui pourrait permettre d'aborder ce parfait oxymore (expression contenant le tout et son impossibilité). Autrement dit la croissance est encore reine, donc tout va bien, je vais garder ma bagnole et ma maison à la campagne.

On vit dans un monde formidable et on ne va surtout pas aborder des problèmes de fond.

« Le système capitaliste n'a pas besoin de recourir de façon prévalente à la coercition et à la répression pour soumettre les populations. Au contraire, il fonctionne d'autant mieux qu'il laisse davantage d'initiative aux gens, qu'il s'assure de leur adhésion personnelle, c'est-à-dire qu'il laisse les individus faire d'eux-mêmes, volontiers, voire avec zèle, ce dont il a besoin pour fonctionner selon sa logique propre. »  
(Alain Accardo, sociologue)

Il y a donc un ordre établi. Il est très intéressant d'écouter des hommes politiques (au sens cette fois de la politique des partis) qui vous expliquent avec leur charisme que « c'est comme ça parce que c'est comme ça » et que de toute façon « c'est bien ».

« Camarade tu exagères ! Chez nous on développe le sens critique, et d'ailleurs cette volonté apparaît plusieurs fois dans les nouveaux programmes ! »  
(mon avatar qui me gonfle un peu)

« Si les enseignements scolaires et universitaires ont conservé pour une part leur fonction d'éveil et d'entretien du sens critique, celle-ci ne va pas jusqu'à une remise en question de l'ordre établi. Bien au contraire, si naguère on a pu parler "d'école libératrice", il faudrait plutôt parler aujourd'hui "d'école conservatrice", tant son souci, explicitement partagé par les familles et le corps enseignant, est "d'adapter" aussi étroitement que possible les jeunes à l'ordre existant. »

(Alain Accardo ; Le petit bourgeois Gentilhomme..)

Christian Kresay

Et pour poursuivre cette réflexion, n'hésitez pas à vous plonger dans ces ouvrages d'Alain Accardo:  
De notre servitude volontaire, éd. Agone 2013, 8 euros  
Le Petit Bourgeois gentilhomme, éd. Agone, Conre feu, 2009, 13 euros

## POUR NOUS JOINDRE

un n° de téléphone : 06 69 11 11 49

ou 07 69 31 26 69

une adresse courriel : pas38@wanadoo.fr

une adresse postale : BP 101

38001 Grenoble CEDEX 1

et les sites Udas : www.udas.org

et PAS : en lien sur le site de l'Udas

Dispensé de timbrage

GRENOBLE CTC



Pour une Alternative Syndicale  
BP 101  
38001 Grenoble CEDEX 1



INVARIANT n°1

L'enfant est de la même nature que nous.

Il est comme un arbre qui n'a pas encore achevé sa croissance mais qui se nourrit, grandit et se défend exactement comme l'arbre adulte. L'enfant se nourrit, sent, souffre, cherche et se défend exactement comme vous, avec seulement des rythmes différents qui viennent de sa faiblesse organique, de son ignorance, de son inexpérience, et aussi de son incommensurable potentiel de vie, dangereusement atteint souvent chez les adultes.

L'enfant agit et réagit en conséquence, et vit, exactement selon les mêmes principes que vous? Il n'ya pas entre vous et lui une différence de nature mais seulement une différence de degré.

Célestin Freinet

"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.  
L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

# N°160

Novembre Décembre 2016

## Vos élus en CAPD

Denis Polère : Référent Emala / Trièves

Cécile Duchasténier : Adj. Ecole Thévenon / La Tour du Pin

N°CPPAP : en cours de renouvellement  
ISSN : 1150 - 4897

Dépôt légal : 3ème trimestre 2016

Directeur de publication : Christian Gerbelot-Legris

Maquetté par nos soins

Imprimerie : Vigny Musset REPRO

50, allée des Deux Mondes 38100 GRENOBLE